

LE TIRAGE AU SORT: POUR DES CHOIX DÉMOCRATIQUES

Le tirage au sort, un et multiple

ARISTOTE considérait le tirage au sort comme la procédure principale, quoique non exclusive, d'une démocratie. Dans sa typologie des régimes politiques, en effet, le vote caractérisait l'aristocratie et l'hérédité la monarchie. Ce qui nous semble étrange aujourd'hui était évident pour l'observateur des cités antiques. Les jugements portés sur la procédure étaient partagés : Socrate (selon Platon) la trouvait absurde ; Protagoras et Périclès probablement la défendaient ; Aristote pesait le pour et le contre. L'usage était controversé mais il l'était pour autant que la démocratie était critiquée et non pas comme procédure en tant que telle. La démocratie appelle le tirage au sort comme procédure, pensait-on. Plus généralement encore, Aristote constatait que le tirage au sort démocratise n'importe quel type d'organisation, de même que le vote l'aristocratise et que l'hérédité la monarchise.

Le vote néanmoins était primordial dans la démocratie athénienne, mais il l'était dans deux registres : pour voter les lois à l'Assemblée du peuple et pour désigner les stratèges, lesquels étaient les approximatifs équivalents de nos ministres. Dit en langage d'aujourd'hui : le peuple de la démocratie antique votait les lois par une sorte de démocratie directe dont seule la Suisse offre un lointain équivalent de nos jours, et il votait aussi pour élire les hommes politiques de premier plan. Pour le reste, les fonctions judiciaires, exécutives et législatives (préparatoires à la législation, plus exactement) étaient pourvues par tirage au sort de collègues désignés parmi l'ensemble des citoyens¹. Sous une forme moins étendue et moins nette, cet usage a été maintenu dans la plupart des États-cités du Moyen Âge et de la Renaissance, à Venise ou Florence.

Cette origine et cette tradition expliquent pourquoi, jusqu'à Montesquieu inclus, le tirage au sort est resté un élément théorique et pratique indissociable de la description du régime démocratique. Que s'est-il passé lors de la refondation moderne des démocraties ? La question reste

1. Voir par exemple Bernard Manin, *Principes de gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 (rééd. Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1996).